

COMMUNIQUÉ

Annnonce des premiers octrois 2014-2015
**BOURSES POSTDOCTORALES ET
BOURSES POSTDOCTORALES EN RECHERCHE-CRÉATION**

Québec, le 30 avril 2014 – Le directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec - Société et culture, monsieur Normand Labrie, diffuse aujourd'hui la liste des premiers récipiendaires d'une bourse de recherche postdoctorales au concours du programme Bourses postdoctorales et Bourses postdoctorales en recherche-action pour l'année financière 2014-2015.

Dans le cadre de ces 2 programmes, 223 demandes ont été examinées par les comités d'évaluation. Les demandes ont été recommandées dans une proportion de 86 %. Parmi les 191 candidats recommandés, 82 stagiaires postdoctoraux recevront aujourd'hui une offre de la part du Fonds. Au nom du conseil d'administration, le directeur scientifique transmet ses plus vives félicitations aux premiers candidats boursiers de ces concours.

Programmes de bourses	Taux de recommandation (recommandées / évaluées) (nb)	1 ^{ère} offre (offertes / recommandées) (nb)
Bourses postdoctorales	85 % (179/211)	44 % (78/179)
Bourses postdoctorales en recherche-crédation	100 % (12/12)	33 % (4/12)
Total	86 % (191/223)	43 % (82/191)

Encore cette année, les décisions d'octrois ont été prises dans un contexte où un écart important subsiste entre le volume et la qualité de la demande, d'une part, et les capacités budgétaires du Fonds, d'autre part. La présente annonce ne touche que la première année des octrois. Les octrois des années subséquentes sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d'administration du Fonds. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Les candidats financés devront, au moment de la réception de la lettre d'octroi, signifier leur acceptation ou leur désistement de la bourse offerte à partir du Dossier du boursier accessible dans le site Web du Fonds, et ce, au plus tard le 28 mai 2014. De plus, ils seront informés des modalités d'utilisation de la bourse. Par ailleurs, tous les demandeurs non financés recevront aujourd'hui par courrier électronique leur résultat aux concours indiquant la recommandation du comité d'évaluation. Ils seront également informés par écrit, ultérieurement, des commentaires des comités d'évaluation.

Compte tenu des désistements prévisibles dus à l'offre de bourses postdoctorales en provenance du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), la présente liste de boursiers pourrait être suivie d'une seconde au cours des prochaines semaines. Nous vous rappelons que selon les règles du programme, si une personne se voit offrir une bourse du CRSH et une du FRQSC, elle doit accepter celle du CRSH.

Pour obtenir plus d'informations, je vous invite à écrire à l'adresse courriel suivante : bourspost.sc@frq.gouv.qc.ca.

LISTE DES RÉCIPENDAIRES DES CONCOURS DE L'AUTOMNE 2013
Programme Bourses postdoctorales en recherche-crédation

Nom, Prénom	Établissement du stage	Titre	2014-2015			2015-2016 ¹			2016-2017 ¹			Total général
			Bourse	Supplément	Total	Bourse	Supplément	Total	Bourse	Supplément	Total	
Desrochers, Jean-Simon	U. de Montréal	Imaginari : approche bioculturelle des figures de l'expérience de la création	30 000 \$		30 000 \$	30 000 \$		30 000 \$				60 000 \$
Grond, Florian	U. McGill	Le Monde est son : explorations de données mondiales comme paysage sonore à travers une configuration sphérique de microphones. Développement d'une installation sonore interactive et d'un instrument pour compositions électroacoustiques	30 000 \$	5 000 \$	35 000 \$	30 000 \$	5 000 \$	35 000 \$				70 000 \$
Mckinley, Maxime	U. du Québec à Montréal	Le musical dans la poésie de Philippe Beck : lectures et inventions d'incidences compositionnelles	30 000 \$	5 000 \$	35 000 \$	30 000 \$	5 000 \$	35 000 \$				70 000 \$
Thulin, Samuel	U. of Lancaster	La composition de sons situés dans un contexte des médias mobiles	15 000 \$	750 \$	15 750 \$	30 000 \$	1 500 \$	31 500 \$	15 000 \$	750 \$	15 750 \$	63 000 \$

(1) Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.